

**Séance de négociation Handicap et Discrimination du 16 septembre 2020**  
**Déclaration intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD**

Aujourd'hui Orange a convoqué les organisations syndicales représentatives **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD** pour vraiment commencer la négociation sur le Handicap et lutte contre les discriminations. Théoriquement, il s'agit de la 2<sup>nde</sup> négociation de ce genre. Or, lors de la présentation du bilan triennal de l'accord précédent (2017-2019) vous tentiez de faire croire qu'il s'agissait de la 7<sup>ème</sup> négociation. Ce n'est vrai qu'en partie mais seulement pour ce qui concerne la thématique du handicap.

Concernant la discrimination et le regroupement de ces deux thématiques dans un même accord, vous affirmiez même que les organisations syndicales en étaient d'accord. Unaniment, **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD** réaffirmons que nous étions tous opposés à ce rapprochement dans un même texte. Orange s'était simplement engouffrée dans la possibilité offerte par le législateur alors que rien ne l'y obligeait. Résultat : la négociation de la partie « lutte contre la discrimination » a été bâclée et les engagements pris pour mettre en place des indicateurs de suivi ont fait place à une parodie de concertation. Cela nous inquiète tous, **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD**, au plus haut point quand nous découvrons que le projet d'accord que vous nous avez fait parvenir s'intitule : « *Projet d'accord pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, pour la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations* ». Là, nous ne sommes plus ni dans une 7<sup>ème</sup> négociation ni même dans une 2<sup>nde</sup> ! Ou il y a tromperie ou alors vous Orange et nous organisations syndicales représentatives nous nous sommes trompées de négociation ou de convocation...

Toujours est-il que si la diversité et l'inclusion sont des sujets à aborder et traiter, voire à négocier. Tenter de le faire ainsi en catimini n'augure rien de bon ni pour la suite de cette négociation ni pour l'application d'un éventuel accord au vu du bilan précédent... Encore faudrait-il savoir précisément ce qu'Orange entend traiter par « inclusion » et « diversité ». Clairement, **ni CFDT, ni CFE-CGC, ni CGT, ni FO-COM, ni SUD** ne veut d'une négociation « fourre-tout » ! Ce serait diluer encore plus les dispositifs d'embauche et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de lutte contre les discriminations. Ce serait prendre le risque de voir un même budget réparti pour les dimensions de la diversité et de l'inclusion.

Vous déclariez au nom d'Orange vouloir simplifier le texte, Pourquoi pas si c'est pour le rendre plus lisible, plus abordable pour tous. Le projet que vous nous avez communiqué n'est pas une bonne base. Vous semblez avoir confondu « simplifier » et « gommer ». En effet, des pans entiers ont disparu du texte résultant de la négociation précédente, rien que pour les sujets prévus à l'ordre du jour de cette séance et des chapitres sont totalement ignorés pour les autres... sans parler des KPI, mais gageons avec optimisme que nous pourrions en parler globalement lors de la séance prévue pour la commission de suivi...

Très structurant pour toute la négociation, le sommaire de votre projet précédemment envoyé est « étouffant » et ne nous convient pas. Nous vous avons déjà tous dit à plusieurs reprises que le nombre de séances de négociation et leurs durées nous semblaient insuffisants, nous gagnerions déjà beaucoup de temps à ne pas repartir d'une page blanche pour tout réécrire... et prendrions moins de risque de perte en ligne...

Visiblement, Orange a oublié l'importance que nous accordons tous unanimement d'avoir des objectifs en pourcentages et des valeurs absolues, cela hypothèque la suite de nos échanges.

Unaniment, **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD** vous demandons de revoir votre méthode de négociation en commençant par utiliser une base plus saine, celle du texte de l'accord précédent signé unanimement en 2017.

Concernant la négociation d'un projet d'accord triennal, nous sommes également tous unanimes **CFDT, CFE-CGC, CGT, FO-COM, SUD** à vouloir négocier en vue d'un accord triennal pour 2021-2022 et 2023. En effet, à quoi rimerait d'envisager une éventuelle signature d'un accord au mieux en novembre 2020 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier sans aucun dispositif pouvant être mis en œuvre, aucune action, ni aucune commission de suivi ? Ce serait risible si les sujets s'y prêtaient... mais ce n'est pas le cas. Cela n'aurait donc aucun sens, pour Orange, pour les collègues concernés et nous même ...

Ainsi, faisons de 2020 une année « blanche » qui se justifie par l'absence d'impact réel, les circonstances toutes particulières liées à la crise sanitaire du coronavirus, la décision unilatérale prise par Orange pour le TSPH et la décision de laisser courir les autres dispositifs de l'accord 2017-2019 pour couvrir l'ensemble des collègues concernés.

*(Et puisque nous parlons de 2020, nous sommes tous demandeurs de commencer par un focus sur toutes les données relatives à cette année si particulière pour ce qui concerne l'ensemble des thématiques et dispositifs de cette négociation...)*